

RAPPEL AUX FAMILLES QUI NE PRENNENT PAS L'ASSURANCE SCOLAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Les familles qui ne souhaitent pas l'assurance scolaire établissement, doivent nous faire parvenir une attestation d'assurance scolaire **responsabilité civile** et **individuelle accident** pour l'année scolaire **2022-2023**.

Veillez nous l'adresser **par mail impérativement** à l'adresse suivante :

secretariat@presentation-de-marie.fr

(avant le lundi 12 septembre 2022)

Nous vous rappelons que cette assurance est obligatoire.